

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00257**

**FUSION DE L'OPH FIRMINY, DE L'OPH GIER-PILAT HABITAT, DE L'OPH METROPOLE HABITAT SAINT-ETIENNE ET DE L'OPH ONDAINE HABITAT AU SEIN DE L'OPH HABITAT & METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

REC EN PREFECTURE  
Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24423770-20201005-0202002570

DATE D'APPÊCHAGE : 16 octobre 2020

M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

**Pouvoirs :**

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020**

### **FUSION DE L'OPH FIRMINY, DE L'OPH GIER-PILAT HABITAT, DE L'OPH METROPOLE HABITAT SAINT-ETIENNE ET DE L'OPH ONDAINE HABITAT AU SEIN DE L'OPH HABITAT & METROPOLE**

Vu l'article L. 421-6 du Code de la Construction et de l'Habitation modifié par l'article 88 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 421-7 et R. 421-1 ;

Vu les articles L. 1224-1 et 2323-2 du Code du Travail ;

Vu le décret n° 2020-853 du 3 juillet 2020 portant création de l'Office public de l'habitat «Habitat et Métropole» ;

Vu les délibérations des conseils d'administration de Métropole Habitat Saint-Etienne du 14 septembre 2020, de Gier-Pilat Habitat du 23 septembre 2020, de l'OPH Firminy du 24 septembre 2020, d'Habitat & Métropole du 29 septembre 2020, d'Ondaine Habitat du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Pour mémoire, quatre Offices Publics de l'Habitat totalisant 18 289 logements sont rattachés à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové - ALUR) :

- Métropole Habitat Saint-Etienne : 7 404 logements ;
- Gier-Pilat Habitat : 6 513 logements ;
- L'OPH Firminy : 2 879 logements ;
- Ondaine Habitat : 1 853 logements.

Dès janvier 2018, une démarche visant au rapprochement des quatre Offices a été lancée par Saint-Etienne Métropole et les Offices qui lui sont rattachés pour anticiper l'évolution du cadre légal.

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi « ELAN ») est venue confirmer le bien-fondé de cette démarche anticipatrice puisqu'elle a supprimé la possibilité de rattachement de plusieurs Offices à une seule et même intercommunalité. Ainsi, l'article L. 421-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié par l'article 88 de la loi ELAN, précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, « un établissement public de coopération intercommunale [...] ne peut être la collectivité de rattachement de plusieurs offices publics de l'habitat [...] qui gèrent chacun moins de 12 000 logements sociaux. Dans ce cas, après mise en demeure, le représentant de l'Etat dans le département prononce par arrêté la fusion des organismes rattachés qui gèrent moins de 12 000 logements sociaux. ». Les quatre OPH rattachés à la Métropole sont donc impactés par ces nouvelles dispositions.

Il est rappelé que les articles L. 421-7 et R. 421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation disposent que la création d'un Office Public de l'Habitat intervient par décret ministériel pris après avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Par délibération du 03 octobre 2019, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a décidé d'approuver l'engagement du projet de rapprochement des 4 OPH au travers de la création d'un nouvel OPH métropolitain lequel absorberait par voie de fusion l'OPH Métropole Habitat Saint-Etienne, l'OPH Gier-Pilat Habitat, l'OPH Firminy et l'OPH Ondaine Habitat.

Par courrier du 03 janvier 2020, la Métropole a transmis un dossier de demande de création d'un nouvel OPH qui serait rattaché à Saint-Etienne Métropole à Monsieur le Préfet de la Loire.

A la suite de l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 04 février 2020, un décret du Premier Ministre et de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 03 juillet 2020 a créé l'Office Public de l'Habitat dénommé « Habitat & Métropole », rattaché à Saint-Etienne Métropole.

Le Code de la Construction et de l'Habitation précise que la fusion de plusieurs offices publics de l'habitat est demandée par les organes délibérants des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale intéressés, après avis des conseils d'administration des offices, au préfet du département où l'office au profit duquel la fusion est demandée aura son siège. Le préfet se prononce par arrêté dans un délai de trois mois au plus à compter de la réception des demandes, après avis du comité régional de l'habitat de la région dans laquelle l'office aura son siège. L'absence d'arrêté pris dans ce délai vaut rejet de la demande

La fusion-absorption est envisagée au 31 décembre 2020 afin d'assurer un historique budgétaire et financier au nouvel OPH Habitat & Métropole. Cette fusion entraînera la dissolution sans liquidation des 4 offices et la transmission universelle de leur patrimoine au nouvel OPH Habitat & Métropole. La fusion entraînera également la continuité des contrats de travail pour le personnel des 4 OPH absorbés.

Lors des conseils d'administration de Métropole Habitat Saint-Etienne du 14 septembre 2020, de Gier-Pilat Habitat du 23 septembre 2020, de l'OPH Firminy du 24 septembre 2020, d'Ondaine Habitat du 1<sup>er</sup> octobre 2020, les quatre OPH ont approuvé leur fusion avec l'OPH nouvellement créé Habitat & Métropole. Le Conseil d'administration d'Habitat & Métropole du 29 septembre 2020 a également approuvé la procédure de fusion-absorption.

**Le Conseil Métropolitain prend acte des avis des conseils d'administration des 5 Offices publics de l'habitat, et après en avoir délibéré :**

- **approuve la procédure de fusion-absorption au 31 décembre 2020 des quatre OPH : Métropole Habitat Saint-Etienne, Gier-Pilat Habitat, l'OPH Firminy et Ondaine Habitat par l'OPH nouvellement créé Habitat & Métropole, en application du Code de la Construction et de l'Habitation ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à demander à Madame la Préfète de la Loire la fusion des quatre OPH au 31 décembre 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes et documents y afférents.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention comme suit :**

**Votes pour :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY (pouvoir donné à Mme Marie-Pascale DUMAS), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, Mme Marie-Christine BUFFARD (pouvoir donné à Mme Marie-Eve GOUTELLE), M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA (pouvoir donné à M. Christophe FAVERJON), M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON (pouvoir donné à M. Gaël PERDRIAU), M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

**Abstention :**

Mme Christel PFISTER

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**